
APPEL À CRÉER DES COMITÉS DE LUTTE

Le 26-05-2023

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Les mobilisations exceptionnelles qui ont lieu depuis janvier 2023 contre la réforme des retraites n'ont pas été prises en compte par le gouvernement de Macron. L'unité de l'intersyndicale non plus. Tous les stratagèmes ont été utilisés par le pouvoir pour imposer une loi qui n'a même pas été soumise au vote de l'Assemblée nationale et a été imposée par le 49.3.

Du refus de la réforme à la remise en cause du régime de la Ve République, la colère n'est pas éteinte.

Il est donc nécessaire de continuer à nous organiser pour les semaines et mois à venir, d'autant que l'abrogation de la réforme risque fort de ne pas être votée le 8 juin.

Nous vous proposons de lire, de diffuser et de signer l'appel ci-dessous, lancé par La Sociale et le Pardem, visant à mettre en place des comités de lutte contre la loi retraite et pour sortir du carcan des institutions de la Ve République.

APPEL À CRÉER DES COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA LOI RETRAITE ET POUR SORTIR DU CARCAN DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE

Durant plus de trois mois, par millions, travailleurs dépendants et indépendants, ouvriers, salariés, jeunes, retraités, nous avons manifesté dans toute la France, confirmant sur le terrain les sondages à répétition qui indiquent que 70% des Français, 90% des actifs, sont et demeurent opposés à la réforme des retraites.

Contre l'avis majoritaire, contre l'ensemble des organisations syndicales, contre la représentation nationale, Emmanuel Macron a pourtant imposé sa réforme. Par son obstination, il a mis au grand jour le caractère totalement anti démocratique de la constitution et des institutions de la V^e République. Les articles utilisés en cascade — 47-1, 44-3, ou autre 49-3 — ou encore l'appel au Conseil Constitutionnel, lui ont permis d'agir en monarchie.

La crise sociale s'est amplifiée en crise démocratique et en crise politique qui se transforme chaque jour en crise institutionnelle. Avec les droits sociaux, ce sont les libertés collectives et individuelles qui sont chaque jour un peu plus attaquées grâce la constitution de la V^e République.

-> La liberté d'émettre une opinion : un retraité de 77 ans a ainsi été condamné à un stage de citoyenneté pour avoir affiché sur la clôture de sa maison « J'emmerde Macron ».

-> La liberté de penser tout simplement et de s'exprimer : des enseignants persécutés pour émettre publiquement sur les réseaux sociaux leur avis sur le gouvernement et Macron.

-> La liberté d'agir : après l'interdiction des casseroles dans la rue, le gouvernement élabore une loi dite « anti casseurs » pour entraver en réalité le droit de manifester avec notamment « arrestations préventives » de potentiels opposants, police et magistrature devant travailler main dans la main.

À travers Macron, sa politique, sa réforme, c'est le régime institutionnel de la V^e République qui est en cause. Dès lors se pose la perspective politique permettant de dénouer cette crise.

Les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée d'action le 6 juin pour « appuyer la démarche parlementaire du groupe LIOT » qui compte faire voter deux jours plus tard une proposition de loi, déposée le 23 avril dans le cadre de sa niche parlementaire, visant à abroger le recul de l'âge de la retraite en revenant à la loi Touraine. Il faudrait donc attendre un mois, et entre temps voir les responsables syndicaux répondre à la proposition de discussion du gouvernement, «

en tête à tête », sur une série de sujets autres, enterrant ainsi ce qui a été une des plus grandes contestations populaires des 40 dernières années.

Les responsables politiques s'en remettent donc au groupe LIOT et à sa proposition de loi pour abroger celle de Macron. Mais les possibilités pour Macron de s'opposer à cette démarche sont multiples : de l'obstruction parlementaire, puisqu'il n'y aurait qu'une journée à tenir sans vote, au refus pur et simple du monarque. Il est donc prévisible qu'il ne s'agisse que d'un leurre.

Après avoir propagé l'idée que le Conseil constitutionnel pouvait constituer un recours possible, alors qu'il est formé de 9 macronistes, dont 2 anciens Premiers ministres, une ancienne ministre des assurances privées, ex-directrice de cabinet du ministre de la Justice Dupont-Moretti, et un ex membre de la « Task force » de la Commission européenne chargée de la restructuration de l'État grec en 2011-2012 », c'est-à-dire du commando qui a mis à genoux la Grèce et le peuple grec, voilà donc que les dirigeants politiques et syndicaux présentent une série de propositions qui ont tout du leurre et préparent donc un enterrement de première classe de la contestation populaire.

Nous, soussignés, considérons que ce n'est pas sur les institutions de la V^e République qu'il faut nous appuyer pour l'emporter, mais sur la mobilisation populaire et sur nos capacités à nous organiser. Nous pensons qu'il faudrait que se constituent partout des comités dans l'unité la plus large sur la base de la volonté majoritaire, pour « le retrait de la réforme des retraites », pour sortir du carcan que constituent les institutions de la Ve République, pour une assemblée constituante et donc pour que Macron soit chassé. Nous déclarons pour notre part tout faire pour constituer et développer ces comités là où nous sommes et pour les coordonner avec d'autres comités existants.

Rejoignez l'appel en envoyant le message suivant à l'adresse contact@pardem.org

Je, soussigné-e,

NOM PRENOM

ADRESSE ELECTRONIQUE

TELEPHONE

ADRESSE POSTALE

PROFESSION ET/OU FONCTION MILITANTE,

signe l'Appel à créer des comités de lutte contre la loi retraite et pour sortir du carcan des institutions de la Ve République.

J'accepte que ma signature soit rendue publique* :

OUI NON

Je suis d'accord pour être mis en contact avec des signataires de mon département afin de créer et participer à un comité* :

OUI NON

* rayez la réponse inutile

-
- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire